

Océane MAHE

« Les algorithmes dans le processus pénal »

Mercredi 2 juillet 2025
Faculté de droit et des sciences politiques
Amphi B - 14h00

Mots-clés

algorithme
responsabilité
pénale
objet
connecté
justice
prédictive
police
prédictive
intelligence
artificielle

Résumé de la thèse

L'évolution des systèmes informatisés a conduit à la mise en lumière des systèmes algorithmiques à travers les recherches menées autour de l'intelligence artificielle. De nouveaux enjeux sociétaux sont apparus comme les objets connectés, les véhicules autonomes etc. En parallèle de ces concepts pouvant concerner chaque citoyen, d'autres algorithmes visent plus spécifiquement certaines branches de la société comme les professions du droit. Ainsi des logiciels visent à aider avocats et magistrats dans leur travail quotidien à travers la justice et la police prédictives. Il a semblé, dans ces conditions, opportun de s'intéresser à la façon dont le droit pénal s'est emparé de ces nouveaux phénomènes. La présente étude vise à montrer que le droit pénal s'est trouvé en premier lieu actif pour répondre aux nouvelles possibilités de commission d'infractions. C'est notamment le cas grâce à des adaptations législatives permettant l'encadrement de la responsabilité pénale en cas d'accident impliquant un véhicule autonome ou de trading algorithmique. Des adaptations jurisprudentielles viennent aussi apporter des réponses aux hypothèses de prises de contrôle d'un objet connecté. Toutefois, en second lieu, le droit pénal devient plutôt passif face à l'implémentation des algorithmes dans la recherche et le jugement des infractions pénales. Ainsi les algorithmes de police et de justice prédictive visant à améliorer le droit pénal remettent en cause des droits fondamentaux. La recherche a donc pour objectif d'analyser la façon dont les algorithmes touchent le droit pénal tout au long de la vie d'une infraction, de sa commission à son jugement en passant par sa constatation.

Thèse préparée sous la direction de François ROUSSEAU, professeur des universités à Nantes Université.

Membres du jury

- Murielle BÉNÉJAT, maîtresse de conférence à l'Université de Bordeaux (rapporteure)
- Evan RASCHEL, professeur des universités à l'Université de Clermont Auvergne (rapporteur)
- Laurence LETURMY, professeure des universités à l'Université de Poitiers
- Jean-Claude PLANQUE, maître de conférence à l'Université de Lille
- Virginie GAUTRON, maîtresse de conférence à Nantes Université